

21 juin 2006

N° 2006 – 0115

## OBER

Notice Complémentaire aux notices AL2006-0084 du 2 juin 2006 et AL2006-0108 du 16 juin 2006

- Modification des modalités d'introduction sur Alternext
- Diffusion des titres dans le public dans le cadre d'un placement global du 20 juin 2006 au 29 juin 2006 et d'une OPO du 20 juin 2006 au 28 juin 2006.
- Introduction et première cotation le 29 juin 2006
- Début des négociations sur Alternext le 5 juillet 2006.

**Il est précisé que les ordres d'achat collectés dans le cadre de l'OPO d'OBER le 16 juin 2006 sont caducs. De nouveaux ordres devront être transmis par écrit aux intermédiaires financiers.**

### I. NOUVELLES MODALITES DE L'OPERATION

516 034 actions nouvelles seront mises à la disposition du public, au lieu de 470 535 initialement, soit environ 32,87% du capital de la société.

Une notice complémentaire sera publiée au BALO le 28 juin 2006.

Le calendrier modifié de l'opération est le suivant :

- |                                      |   |                          |
|--------------------------------------|---|--------------------------|
| - Clôture de l'OPO                   | : | 28 juin 2006 à 17 heures |
| - Clôture du placement global        | : | 29 juin 2006 à 12 heures |
| - Première cotation des actions OBER | : | 29 juin 2006             |
| - Début des négociations             | : | 5 juillet 2006           |

La nouvelle fourchette de prix indicative est la suivante : **15,50€ - 17,00€** .

Clause d'extension : En fonction de la demande, il est envisagé de pouvoir recourir à une clause d'extension portant sur un maximum de 77 405 actions supplémentaires par cession de l'actionnaire OBER Finances, représentant 15% du nombre initial d'actions offertes.

L'offre ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. De ce fait, le début des négociations sur le titre n'interviendra qu'à l'issue des opérations de règlement-livraison et après délivrance du certificat du dépositaire. Par ailleurs, si les trois-quarts (75%) de l'augmentation de capital n'étaient pas réalisé, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

#### **1) Caractéristiques du Placement Global**

Préalablement à la cotation, une partie des actions sera diffusée dans le public, dans le cadre d'un placement public réalisé en France et d'un placement privé international dans certains pays à l'exclusion notamment des Etats-Unis d'Amérique.

- |                               |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| - Durée du placement          | : | Du 20 juin 2006 au 29 juin 2006 à 12 heures |
| - Responsable du placement    | : | Europe Finance et Industrie                 |
| - Nombre de titres dans le PG | : | <b>412 827</b> actions soit 80% de l'Offre  |

Le placement global pourra être clos avant la date indiquée sans préavis.

Révocation des ordres : Tout ordre émis dans le cadre du Placement Global pourra être révoqué auprès du prestataire de services d'investissement et ce jusqu'au 29 juin 2006, avant 12 heures.

#### **2) Caractéristiques de l'OPO**

- Durée de l'offre : Du 20 juin 2006 au 28 juin 2006 à 17 heures.
- Nombre de titres dans l'OPO : **103 207** actions soit 20% de l'Offre

La répartition des actions offertes dans le cadre de l'Offre entre l'OPO et le Placement Global est susceptible d'être ajusté en fonction de la nature de la demande :

- Le nombre d'actions offertes dans le cadre de l'OPO pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre du Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'OPO puisse excéder 20% du nombre total d'actions offertes diffusées dans le public.
- Le nombre d'actions offertes dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur les actions offertes dans le cadre de l'OPO dans l'hypothèse où l'OPO ne serait pas entièrement couverte.

### **Conditions communes au placement global et à l'OPO**

- Le cours coté sera fixé à l'issue de l'Offre et tiendra compte de la demande exprimée dans le placement. Le prix du placement et de l'OPO sera identique. Il sera fixé le 29 juin 2006 postérieurement à la centralisation de l'OPO et devrait être publié dans une notice de ce même jour. Il est précisé que le prix définitif pourra être fixé en dehors de la fourchette indiquée ci-dessus.
- En cas de modification de la fourchette indicative de prix comme en cas de fixation du prix du placement global et de l'OPO en dehors de celle-ci, la nouvelle fourchette de prix sera portée à la connaissance du public au moyen d'un communiqué de presse publié dans au moins un journal financier de diffusion nationale et d'une notice publiée par Euronext Paris. Dans un tel cas, la clôture de l'OPO sera, le cas échéant, reportée de telle sorte que les donneurs d'ordres dans le cadre de cette offre disposent en tout état de cause d'au moins deux jours de bourse à compter de la publication de la notice et du communiqué précités, pour, s'ils le souhaitent, révoquer avant la clôture de l'OPO les ordres émis dans ce cadre auprès des établissements qui les auront reçus. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'OPO, qui sera mentionnée dans le communiqué de presse précité. Une notice d'Euronext précisera les nouvelles modalités.

### **Libellé et transmission des ordres :**

Les clients devront transmettre leurs ordres d'achat **au plus tard le 28 juin 2006 à 17h** aux intermédiaires financiers.

La validité des ordres d'achat de la clientèle sera limitée à la journée d'introduction et de première cotation soit le 29 juin 2006. Les ordres sont exprimés en **nombre d'actions demandées**. **Les ordres devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au prix de l'OPO.**

En application de l'article P 1.2.16 des règles d'organisation et de fonctionnement d'Euronext Paris, les ordres seront décomposés en fonction du nombre de titres demandés :

- Fractions d'ordres A1 : entre 1 et 100 titres inclus.
- Fractions d'ordres A2 : au-delà de 100 titres.

Les intermédiaires financiers transmettront les ordres d'achat dont ils sont dépositaires au(x) membre(s) du marché de leur choix.

Le 29 juin 2006 à 10h00, au plus tard, les membres du marché transmettront à EURONEXT PARIS SA par télécopie (n° 01 49 27 16 00 ) un état récapitulatif des ordres d'achat dont ils sont dépositaires selon le modèle reproduit en annexe. Cet état devra mentionner la répartition du nombre d'ordres et de titres demandés entre les fractions d'ordres A1 et A2.

Conditions d'exécution des ordres : sauf dans l'hypothèse où les ordres seraient répondus à 100% des quantités de titres demandées, les fractions d'ordres A1 bénéficieront d'un traitement préférentiel par rapport aux fractions d'ordres A2.

Résultat de l'OPO : le résultat de l'OPO fera l'objet d'une notice publiée le 29 juin 2006, précisant notamment le prix et le pourcentage de réduction qui sera éventuellement appliqué aux ordres ainsi que les conditions dans lesquelles se poursuivront les négociations sur Alternext à compter du 5 juillet 2006.

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : les opérations de règlement-livraison des négociations du 29 juin 2006 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part la Société Générale (Code Affilié 042) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 4 juillet 2006. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 3 juillet 2006 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 29 juin 2006.

**Il est précisé que le calendrier communiqué dans la présente notice est indicatif. Il pourra donc faire l'objet de modifications qui seront communiquées dans une nouvelle notice.**

### **Conditions particulières applicables aux ordres d'achat dans le cadre de l'OPO**

- Un même donneur d'ordre (personne physique ou morale) ne peut émettre d'ordres d'achat portant sur un

nombre de titres supérieur à 20% du nombre de titres offerts ;

- un même donneur d'ordre ne peut émettre qu'un seul ordre A et B, qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ; s'agissant d'un compte joint, il ne peut être transmis qu'un maximum de deux ordres ;
- les intermédiaires dépositaires d'ordres d'achat doivent s'assurer à la réception des ordres que les donneurs d'ordre disposent bien au crédit de leur compte des fonds (espèces) nécessaires ou l'équivalent en OPCVM monétaires pour être en mesure de régler les titres demandés ;
- Le teneur de compte, qu'il soit le négociateur ou le compensateur, est responsable du respect des obligations de couverture applicables aux donneurs d'ordres dont les comptes sont ouverts chez lui ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve le droit de demander aux intermédiaires financiers l'état récapitulatif de leurs ordres. Ces informations devront lui être transmises immédiatement par télécopie ;
- EURONEXT PARIS SA se réserve également la possibilité de réduire ou d'annuler toutes demandes qui n'auraient pas été documentées ou qui lui paraîtraient excessives après en avoir informé le transmetteur d'ordres.

## II. OBSERVATIONS TECHNIQUES ET DIVERSES

<u>Listing Sponsor et établissement en charge du Placement :</u>	Europe Finance et Industrie
<u>Désignation de la société :</u>	OBER
<u>Service des titres et service financier :</u>	Société Générale
<u>Cotation :</u>	Dès le 5 juillet 2006 les actions OBER seront négociées sur Alternext, groupe de cotation E1
<u>Code mnémorique :</u>	ALOB
<u>Code ISIN :</u>	FR0010330613
<u>Secteur ICB :</u>	2353 – Building Materials & Fixtures 2000 – 2300 – 2350 – 2353

**Conformément à la notice AL2006-0084 du 13 juin 2006, il est précisé que les opérations effectuées sur le marché Alternext (en dehors ou dans le carnet central) seront compensées et garanties.**

NOTA : Conformément aux dispositions de l'article 980 bis du CGI et du décret n°2005-314 du 25 mars 2005, les négociations réalisées sur la société OBER sur le marché Alternext ne sont pas soumises à l'impôt de bourse. Il appartiendra donc aux intermédiaires financiers de ne faire figurer sur les avis d'opéré correspondant aux opérations réalisées sur OBER que les frais de courtage à l'exclusion de tout impôt de bourse.

Le prospectus est composé d'un document de base enregistré le 26 avril 2006 sous le numéro I06-040 et d'une note d'opération visée le 20 juin 2006 sous le numéro I.06-215.

Modèle d'état récapitulatif à utiliser  
par les membres du marché

Document à adresser à EURONEXT PARIS SA  
**Le 29 juin 2006 à 10 heures au plus tard**

par télécopie au n° : 01 49 27 16 00

**OPO DES ACTIONS OBER**

Membre dépositaire .....affilié Euroclear France n° .....  
Adresse.....  
Nom de la personne responsable .....N° de téléphone .....

Décomposition des ordres d'achat	Nombre de fractions d'ordres	Nombre de titres
<b>Fractions d'ordres A1</b> : entre 1 et 100 titres inclus		
<b>Fractions d'ordres A2</b> : au-delà de 100 titres		

- 
- Un même donneur d'ordres ne peut émettre qu'un seul ordre qui ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers ;
  - S'agissant d'un compte joint, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

21 June 2006

N° 2006 – 0115

## OBER

Complementary Notice to Notices AL2006-0084 of 2 June 2006 and AL2006-0108 of 16 June 2006

- Modification of terms and conditions of the offer and listing
- Offering of shares to the public in a global placement from 20 June 2006 to 29 June 2006 and an Open-Price Offer from 20 June 2006 to 28 June 2006
- Listing and first quotation on 29 June 2006
- First trades on 5 July 2006

---

**OBER has notified Euronext Paris that the number of shares offered, the date of closing for the Global Placement and OPO (Open-Price Offer) and the indicative price range have been modified.**

**Purchase orders given for the OPO of OBER initially scheduled on 16 June 2006 are cancelled. New written orders must to be transmitted to financial intermediaries.**

### I. NEW TERMS AND CONDITIONS OF THE OFFER (OPO and Placement).

The number of shares offered to public will be 516,034 new shares, instead of the 470,535 initially planned, representing 32.87% of the capital.

A complementary notice will be published in BALO on 28 June 2006.

The modified calendar will be the following :

- Closing of the OPO : 28 June 2006 at 5 pm
- Closing of the Global Placement : 29 June 2006 at 12 am
- Listing and first quotation on Alternext: 29 June 2006
- First trades : 5 July 2006

The new indicative price range is **€15.50 - €17.00**.

Extension clause: According to the importance of the demand, the number of shares in the Offer could be increased by a maximum of 77,405 additional shares, to be sold by the shareholder OBER Finances, representing 15% of the number of shares initially proposed in this operation.

### **Conditions applying to both global placement and OPO**

- The first share price will be set at the end of the OPO and will take account of the demand expressed in the global placement. The prices of the global placement and the OPO are the same. The definitive price will be set on 29 June 2006 after centralisation of the OPO and should be published by Euronext Paris in a notice that same day. The final share price may be set outside the aforementioned range.
- However, if the price of admission of the new shares is fixed outside the indicative price range mentioned above, and also in case of modification of the indicative price range, the new price range will be announced to the public by a notice of Euronext Paris and a press release published in at least one national financial newspaper. The closing date of the OPO will be postponed in such a way that order givers have at least two business days from the press release to revoke the orders passed in the OPO. New irrevocable orders could be passed until the new closing date of the OPO. The modification would be announced to the public in a press release and the new modalities clarified by a Euronext Paris notice.

## 1) The placement

Before first listing, a proportion of the shares will be included in a public placement in France and an international private placement in some countries excluding the United States of America.

- |   |                                   |   |   |
|---|-----------------------------------|---|---|
| - | Period of the Placement           | : | From 20 June 2006 to 29 June 2006                   |
| - | Broker                            | : | Europe Finance et Industrie                         |
| - | Number of shares in the Placement | : | <b>412,827</b> shares representing 80% of the Offer |

The placement could be closed before the indicated date without notice.

Revocation of orders : All orders for the Global placement are revocable at investment services providers until 29 June 2006 before 12am.

## 2) The OPO

- |   |                             |   |   |
|---|-----------------------------|---|---|
| - | Period of the OPO           | : | From 20 June 2006 to 28 June 2006.                  |
| - | Number of shares in the OPO | : | <b>103,207</b> shares representing 20% of the Offer |

Depending on the demand, the breakdown between The Placement and the OPO may be adapted as stated below :

-In order to increase the placement, the number of shares offered within the Open-Price Offer may be reduced (if the OPO was not fully subscribed).

- In order to increase the Open-Price Offer, the number of shares offered within the placement may be reduced. However the number of shares offered in the Open-Price Offer will not exceed 20% of the total number of shares disseminated to the public.

Order types and transmission :

Clients will send their purchase orders to the intermediaries **by 5:00pm on 28 June 2006**.

In application of article P 1.2.16 of Euronext Paris organisation and functioning rules, the orders will be divided in two categories :

- A1 order portion : 1 to 100 shares inclusive,
- A2 order portion : more than 100 shares

Purchase orders placed are irrevocable and they will be valid on 29 June 2006 only. **Orders will be stated in terms of number of shares, without a price indication, and will be deemed to be stipulated at the first quotation price.**

Intermediaries shall send their purchase orders to the market member(s) of their choice.

By 10:00 am on 29 June 2006, market members shall fax EURONEXT PARIS SA (on 01 49 27 16 00) a list of the purchase orders they have received, using the model given in annex. The report should break down the number of orders and shares requested for A1 and A2 order portions using the model given in annex.

Execution of orders : unless all orders are filled in full, A1 order portions shall receive preferential treatment over A2 order portions.

Result of the OPO : the result of the OPO will be given in a notice that should be published by Euronext Paris on 29 June 2006. This notice will specify the price and any scale-back rates that may have been applied to fractions of orders and the trading conditions for 5 July 2006.

Settlement/delivery of shares acquired under the OPO : settlement/delivery of 29 June 2006 trades will be through the delivery service of bilateral agreement RELIT+, between Société Générale (code 042) and purchasing members, and between members and intermediaries accepting orders, on 4 July 2006 . All SLAB RELIT+ instructions should be entered in the system by 12:00 am on 3 July 2006. The trading day shown on instructions will be 29 June 2006.

**The schedule contained in this notice is provisional. It may therefore be subject to changes which will be announced in a new notice by Euronext Paris.**

### **Special conditions applicable to orders placed under the Open-Price Offer**

- Individual order givers (natural persons or legal entities) may not place purchase orders for over 20% of the shares offered ;
- clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries ; for accounts with more than one holder, a maximum number of orders equal to the number of holders may be placed ;
- upon receipt of orders, intermediaries must ensure that the order giver has enough credit in his/her

account (cash) or the equivalent money market instruments to pay for the shares requested ;

- account holders, whether brokers or clearing members, shall ensure compliance with payment requirements by order givers holding accounts with them ;
- EURONEXT PARIS SA reserve the right to require intermediaries to submit summary statements of their orders immediately by fax ;
- EURONEXT PARIS SA also reserve the right, after informing the order transmitter, of reducing or cancelling any undocumented orders and orders it believes are excessive.

## II. TECHNICAL AND OTHER COMMENTS.

<u>Listing advisor and broker :</u>	Europe Finance et Industrie
<u>Company name :</u>	OBER
<u>Securities and financial services :</u>	Société Générale
<u>Listing :</u>	As of 5 July 2006, OBER will be traded on Alternext, trading category E1.
<u>Symbol</u>	ALOB
<u>ISIN Code</u>	FR0010330613
<u>ICB Sector</u>	2353 – Building Materials & Fixtures 2000 – 2300 – 2350 – 2353

NOTA - According to the article 980 bis of CGI and decree n°2005-314 dated 25 March, 2005, the Stock Exchange tax will not be collected concerning Alternext negotiations on OBER.

The prospectus is composed of a base document registered on 26 April 2006 under number I06-040 and an operation note which received from the Autorité des Marchés Financiers the visa dated 20 June 2006, number I.06-215.

Model form to be used by intermediaries

Fax this document to EURONEXT PARIS SA

**By 10:00 on 29 June 2006**

on 01 49 27 16 00

**OPEN PRICE OFFER FOR OBER SHARES**

Member accepting orders ..... Euroclear France member n° .....

Address .....

Contact.....Telephone number....

Fax number : .....

	Number of order portions	Number of shares
<b>A1 order portions:</b> 1 to 100 shares inclusive		
<b>A2 order portions :</b> more than 100 shares		

Clients may place only one order each which may not be shared out among intermediaries.

A maximum number of orders equal to the number of holders for an account of more than one holder may be placed.

---